

## Renseignement saisie d'huissier

## Par phouk82, le 26/07/2014 à 11:33

Bonjour à tous,

Je n'habites plus chez mes parents (divorcés) mais chez ma grand-mère avec ma soeur (20 ans et 18 ans). Ma mère s'est endettée de + de 700euros auprès d'Orange, là n'est pas le soucis (pour nous) mais elle a laissé l'adresse de ma grand mère, et nous avons reçu une lettre d'huissier de dernier rappel avant exécution.

Voilà ma question, peuvent-ils procéder à quoi que ce soit à l'intérieur de ma maison, sachant que ma mère n'y réside plus depuis environ 2ans, et qu'elle habite dans un appartement dans une autre ville? Devons nous payer pour ses erreurs? Car il me semble que ce problème s'était produit quelques temps plus tôt, et après un appel téléphonique à l'huissier, il avait maintenu l'idée que c'était à ma grand mère de payer.

Merci d'avance pour toutes vos réponses.

## Par cocotte1003, le 26/07/2014 à 13:13

Bonjour, la facture est à payer par la personne auquel le elle s'adresse, donc pas à votre grand mère.

## Par amajuris, le 26/07/2014 à 15:01

bir,

c'est au titulaire de la dette de payer, ni vous ni votre grand mère n'avez à payer les dettes de votre mère qui est une personne majeure.

vous donnez l'adresse de votre mère à l'huissier et il se débrouillera.

cdt